

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OPTIGEST EUROPE
ISIN (Action I) : FR0011817063

Société de gestion : OPTIGESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de la SICAV est d'offrir à l'investisseur du public une sélection de valeurs mobilières en vue d'obtenir une valorisation et un rendement satisfaisants, et une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

La SICAV, qui est de classification « Actions des pays de l'Union Européenne », privilégie, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, des investissements en actions européennes éligibles au PEA (75% du portefeuille), grâce à une démarche d'investissement axée sur des critères micro-économiques.

La SICAV est exposée :

- de 75 à 100% en actions européennes et internationales, avec un minimum de 60% d'exposition sur les pays de l'Union européenne.
- jusqu'à 30% de l'actif sur des petites capitalisations (Inférieures à 5 milliards d'euros). Le recours aux actions des pays émergents sera limité à 10% de l'actif de la SICAV.
- de 0 à 25% en titres de créances et instruments du marché monétaire de toutes formes, à revenus fixes, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro et toute autre forme de valeur que la société de gestion et les instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...), n'assimilent pas à des titres à haut risques. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10% de son actifs en parts ou actions d'OPCVM, FIA et ETF de droit français ou européens.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne ne dépassera pas 10% de l'actif net. La SICAV pourra être exposée au risque de change jusqu'à 40% de son actif

net du fait des investissements réalisés en actions de l'Union Européenne hors zone Euro.

La SICAV peut avoir recours temporairement et de manière accessoire à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif en vue de gérer des décalages de dates de valeur.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture des risques actions, taux et/ou change dans la limite maximum de 100 % de l'actif net de la SICAV sans rechercher de surexposition.

Les demandes de souscriptions et de rachat sont centralisées chez le dépositaire, chaque jour ouvré de bourse de Paris (J), avant 11h30, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel Euronext). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J), calculée en J+1, sur les cours de clôture du jour J pour les zones Amérique et Europe et sur les cours de clôture de J+1 pour la zone Asie.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement (sur la base de cours inconnus pour le souscripteur) à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris.

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible rendement potentiellement plus faible	1	2	3	4	5	6	7	A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé
---	---	---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 5 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition à des actions internationales, notamment de petites et moyennes capitalisations, échangées sur des marchés dont les standards peuvent s'écarter des normes connues sur les marchés développés.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité : la SICAV peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement, et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire de la SICAV.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des Investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,50% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,23% de l'actif net
----------------	----------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au **31 décembre 2021**.

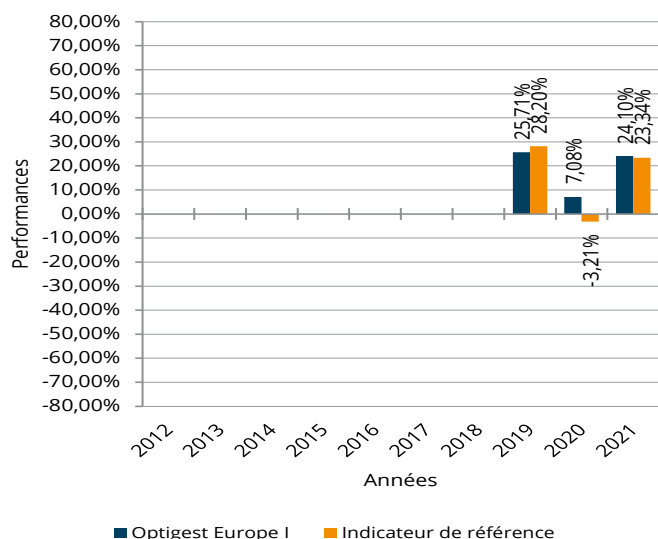
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Optigest Europe a été créé en 2005.

Les actions I ont été créées le 3 octobre 2018.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. Jusqu'au 31 décembre 2012, l'indicateur de référence Stoxx Europe 600 ne tient pas compte des éléments de revenus. A compter de 2013, la performance de l'indice est calculée dividendes réinvestis. Jusqu'au 29/02/2016, l'indicateur de référence est le Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis. A partir du 1er mars 2016, l'indicateur de référence est l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis.

Les performances ont été calculées en EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL(CIC) - 6 avenue de Provence - 75009 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'ensemble des catégories d'actions : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de OPTIGESTION - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS, ainsi que par Email : cpages@optigestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération sont tenus à disposition par OPTIGESTION. Ils sont communiqués à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État

membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de OPTIGESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Catégories d'actions : cet OPCVM est constitué d'autres types d'actions.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

OPTIGESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **14/02/2022**.

La SICAV se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

La SICAV n'intègre pas de facteurs de durabilité dans son processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement de la SICAV.